

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le 21 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 39 délégués (39 titulaires - 0 suppléant)	Voix Pour : 39
Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 Février 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carlon Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gielze Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: -

Membres absents excusés:

Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoît, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Hay Etienne, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Lévêque Yves, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Verhulst Eric, Mr Verot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents:

Mr Atzeni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mr Simon André.

Est nommé secrétaire de séance: Mr Frex Dominique

Objet : Reprise anticipée des résultats 2022 sur le budget primitif 2023	N°20230201
---	-------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la balance générale certifiée conforme de Madame le Trésorier Principal,

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le syndicat peut procéder à une reprise anticipée de ses résultats au budget primitif sans avoir au préalable voté le compte administratif. Il se fondera pour cela sur une balance certifiée de Madame le Trésorier Principal,

La reprise anticipée du résultat au budget primitif s'accompagne de l'inscription d'une prévision d'affectation au compte 1068 (affectation en réserves), de la reprise des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) et de la reprise du résultat excédentaire en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230221-20230201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président

Les comptes pour l'année 2022, tels que figurant dans la balance certifiée par Madame le Trésorier se présentent comme suit :

		Réalisations 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	3 248 346,10 €	1 456 039,58 €	1 842 513,29 €	3 298 552,87 €
	Recettes	4 704 385,68 €			
Investissement	Dépenses	12 606 847,84 €	- 699 372,74 €	154 432,84 €	544 939,90 €
	Recettes	11 907 475,10 €			
			756 666,84 €		2 753 612,97 €
Restes à réaliser DEPENSES					3 784 464,42 €
Restes à réaliser RECETTES					3 880 938,86 €
Solde positif des restes à réaliser					+ 96 474,44 €
RESULTAT DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER					2 850 087,41 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 8 février 2023,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 7 février 2023,

- Après avoir constaté que les résultats de l'USESA s'élèvent à 2 753 612,97 €
 - Dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 298 552,87 €
 - Constatant que la section d'investissement fait apparaître un résultat d'exécution de - 544 939,90 €
 - Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2022, faisant apparaître
 - en dépenses un montant de 3 784 464,42 €
 - en recettes un montant de 3 880 938,86 €
- Présentant un solde de... 96 474,44 €

↳ **Entraînant un besoin de financement s'élevant à - 448 465,46 €**

- **DÉCIDE** la reprise anticipée des résultats 2022, sur le budget primitif 2023, comme suit :

Affectation en réserves du financement de la section d'investissement

(compte 1068) : 448 465,46 €

Report résultat d'investissement (Compte 001) : 544 939,90 €

Report à la section d'exploitation (Compte 002) : 2 850 087,41 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

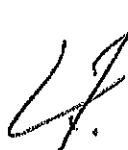
Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir avant la fin de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-250202371-20230221-20230201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

